



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36359

Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur les menaces qui semblent peser aujourd'hui sur le basson français qu'utilisent dans notre pays de nombreux musiciens professionnels et amateurs. D'après certaines informations, il apparaît aujourd'hui que le « basson allemand », dit encore « basson Heckel » ou « Fagott », aurait la préférence d'un certain nombre d'orchestres et de théâtres musicaux qui précisent dans les règlements de concours pour le recrutement de musiciens que seuls pourront se présenter des instrumentistes jouant sur le système allemand. En conséquence, il lui demande si une telle orientation n'est pas de nature à mettre en péril certains éléments importants de la lutherie française, sans compter les difficultés que cela occasionnerait aux écoles de musique et aux conservatoires français où le système français reste dominant.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36359

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 530